

Tenue des élèves

A partir de la classe de CP

Le choix de couleurs communes aux classes élémentaires traduit l'esprit de simplicité désiré au sein de l'établissement. Il est par ailleurs un signe d'appartenance à l'école.

Le tablier à manches longues est obligatoire pour tous les élèves. Il est uni et de couleur bleu marine à partir de la classe de CP et doit être marqué au nom de l'enfant.

Les vêtements des élèves du CP au CM2 doivent donc être de couleur unie, bleu marine ou gris. Les chaussures de ville en cuir ou nubuck doivent être de couleur sombre (bleu marine, noir, gris ou marron foncé).

- **Le bleu marine uni ou le gris uni (sans motifs, inscriptions ou marques apparentes) :**

sont autorisés pour les tours de cou, bonnets, cagoules, manteaux, vestes, anoraks, gants, pulls, sweats, gilets, robes, jupes, pantalons .

Seuls les jeans bleu marine foncé sont autorisés (les jeans délavés sont interdits).

- **Le blanc et le bleu ciel uni :**

sont autorisés pour les chemises, les polos, et les chemisiers.

Les leggings, shorts, minijupes, robes à fines bretelles, débardeurs et tee-shirts sont interdits, ainsi que toutes formes de "baskets", "tennis" ou de chaussures en toile.

Les socquettes sont obligatoires tout au long de l'année, y compris dans les sandales.

En période « estivale » (mai, juin, septembre), les chaussures, robes, jupes et bermudas blancs sont tolérés.

La tenue de sport est obligatoire pour le cours d'Education Physique et Sportive. Elle se compose d'un short ou d'un jogging bleu marine, d'un tee-shirt « La Providence-Passy » (en vente à l'Economat, bureau à côté du secrétariat) et d'une paire de baskets. Les affaires de sport sont rangées dans un sac prévu à cet effet.

Tous les vêtements doivent être marqués au nom de l'élève.

Attention : manteaux, blousons, etc... doivent avoir une attache suffisamment longue pour tenir au porte-manteau.